



FFESSM

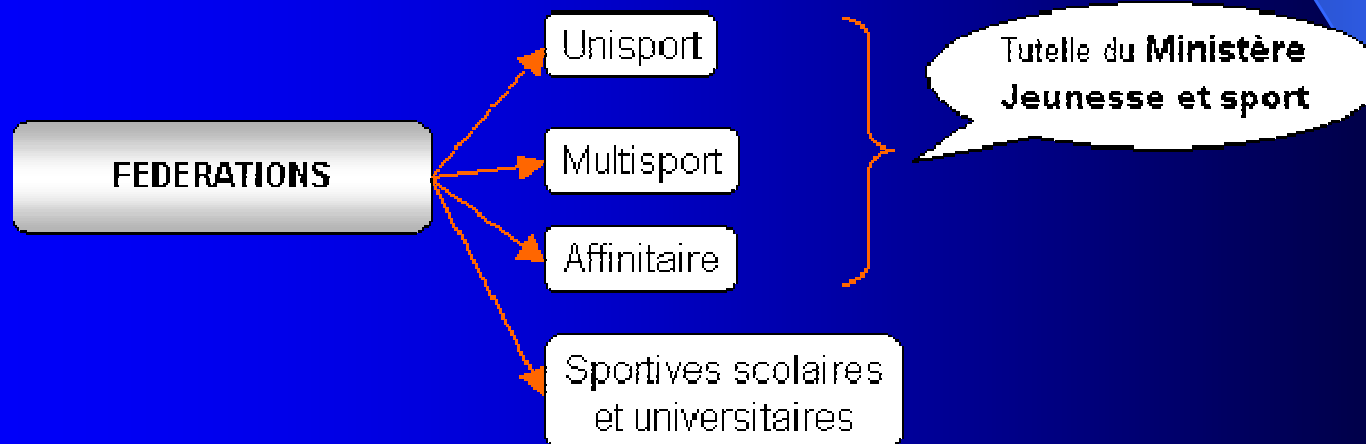
Fédération Française d'étude et sports sous-marins

Sommaire

- Fédérations sportives
- Agrément
- Délégation
- La FFESSM
- Structure administrative
- CDN : rôle
- CDN : composition
- CDN : les élections
- L'assemblée générale
- La décentralisation
- Les comités
- Les commissions
- Les autres organes
- Les interlocuteurs institutionnels

Les fédérations sportives

- Elles sont constituées selon la loi 1901
- Elles sont régies par la loi cadre sur l'organisation et la promotion des Activités Physiques et Sportives dite "loi sur le sport" du 16/07/1984
- Elles sont représentées au **CNOSF** (même sport non olympique!)



Agrément

- Agrément = Reconnaissance par une autorité
 - Agrément par l'état : des fédérations, des clubs
 - Agrément par la fédération : de certaines structures commerciales
- Fédérations Agréées :
 - Ont adopté des **statuts types**
 - Participent à une **mission de service public**
 - Promotion, développement, organisation de la **pratique des APS**
 - **Formation** et perfectionnement de leurs **cadres bénévoles**
 - Délivrent des **licences** et des **titres fédéraux**
 - Ont un **pouvoir disciplinaire** sur les clubs affiliés
 - Peuvent déléguer à des **organes internes** une partie de leurs attributions

Délégation

Pour chaque discipline sportive **1 seule fédération** reçoit
DELEGATION
du Ministère JS pour une période donnée.

- Réévaluation périodique
- Organisation de compétition à l'issue desquelles sont délivrés des titres (départementaux, régionaux, nationaux, internationaux)
- Prépondérance dans la définition des règles techniques propres à la discipline
- Appellation « Fédération Française de ... » ou « Fédération Nationale de ... »



La FFESSM

- Fédération de clubs associatifs et SCA
- Créée en 1948 (nom actuel adopté en 1955)
- La plus ancienne fédération de plongée au monde !
- Membre fondateur, en 1959, à Monaco de la CMAS
- Fédération agréée et délégataire (du ministère des sports)
- Président : Roland BLANC (jusqu'au 22/03/2009)
- Chiffres 2007:
 - **147 651 licenciés**
 - **2064 clubs et 222 SCA**
 - Budget voisin de 6 M. d'euros (avant déduction des ristournes sur licences)



La FFESSM

Siège

Marseille

**24 Quai de Rive Neuve
13 284 Marseille Cedex 07**

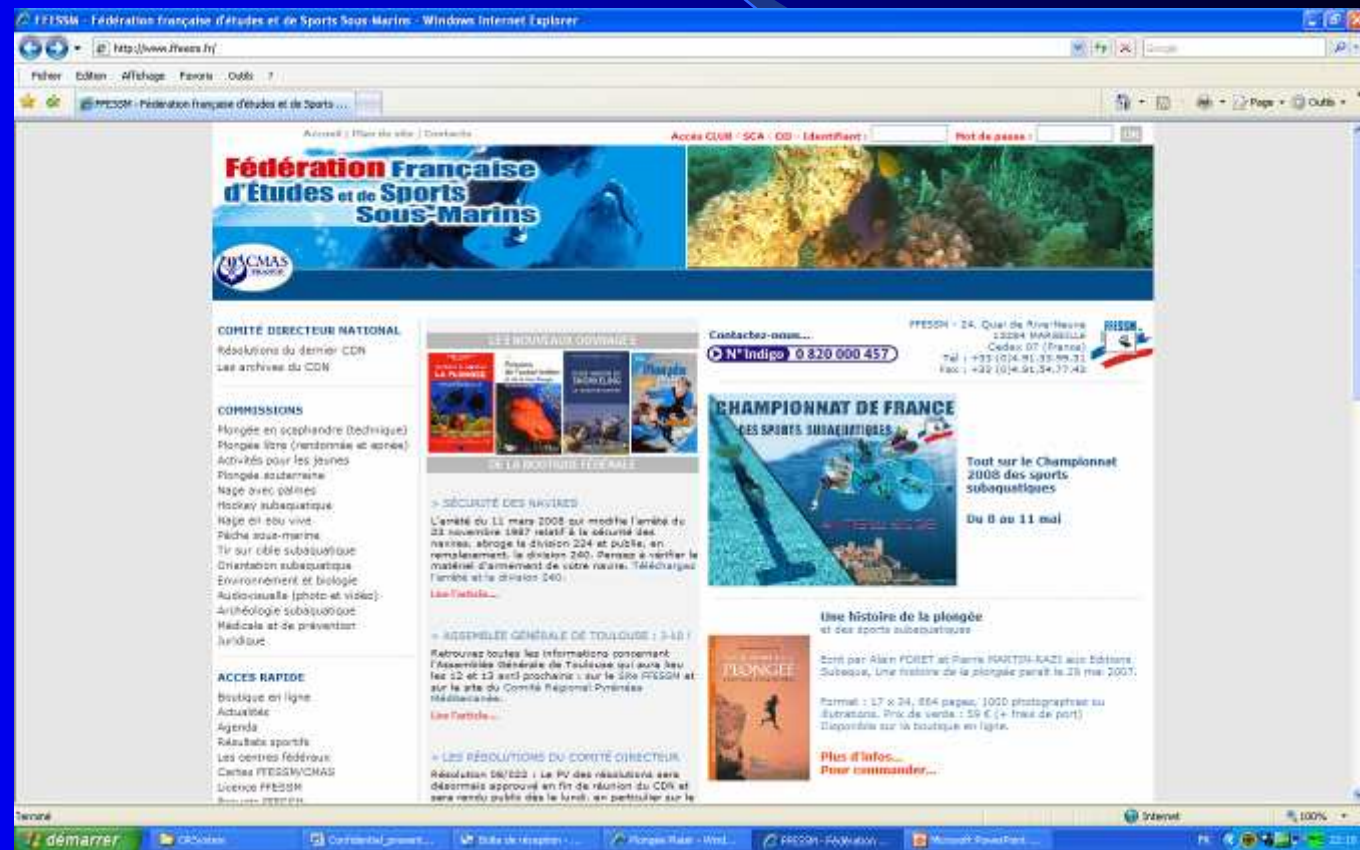
Tél. 04 91 33 99 31

**Plus de 20 permanents
Dont :
-1 directeur
-1 directeur logistique
-1 rédacteur en chef (revue)
-1 Webmestre**



Un Site internet

www.ffessm.fr



08/11/2008

Stage Initial MF1

8



Une Revue

Subaqua

Revue officielle
Distribuée aux clubs
Disponible sur abonnement et en kiosque
Bimestriel
~ 20 000 ex. / numéro

Création, sous un autre nom en 1958





La FFESSM

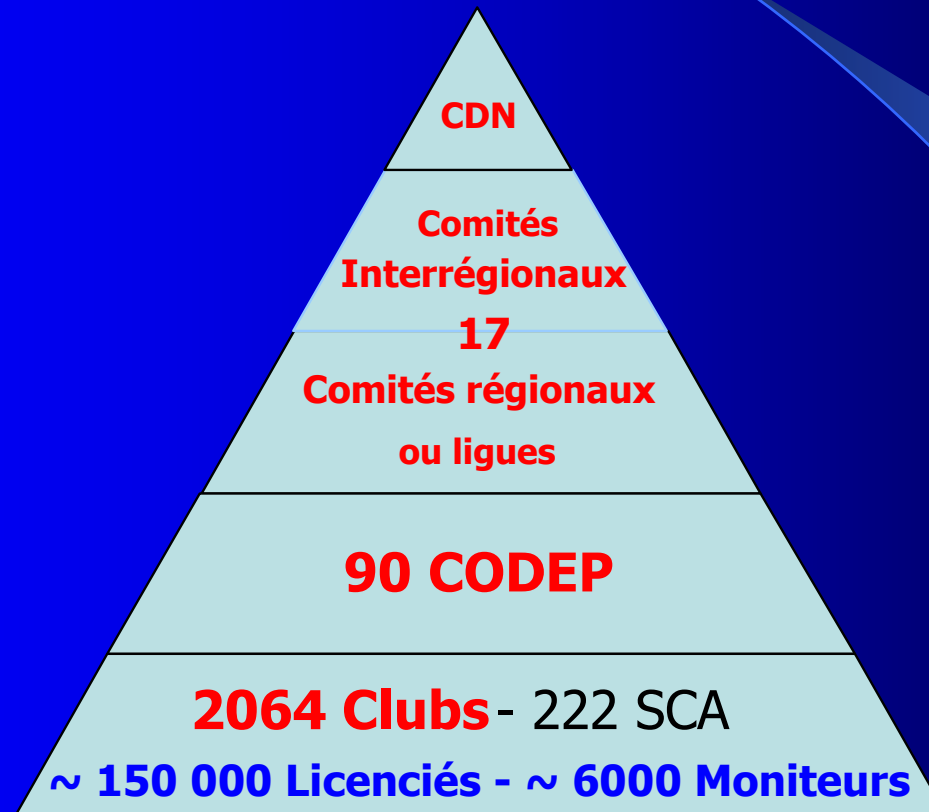


**Une présence sur tout
le territoire**

**17 comités régionaux
et interrégionaux (ligues)
90 comités départementaux**



Structure administrative





COMITE DIRECTEUR NATIONAL ou CDN (1) : RÔLE

- Suivi de l'exécution du budget
- Adoption des différents règlements (médical, disciplines sportives,...)
- Contrôle de la gestion des organismes décentralisés et de l'activité des clubs
- Veille au respect de la déontologie fédérale, de l'amateurisme et de la réglementation.
- Entérine les décisions des commissions
- Rôle du bureau :
 - Préparation du travail du CDN
 - Facilitation du travail de groupe par le nombre restreint de ses représentants



COMITE DIRECTEUR NATIONAL ou CDN (2) : Composition

- 20 membres dont:
 - 1 représentant des SCA (élu au sein du conseil des SCA)
 - 1 médecin
- Représentation minimale des féminines :
 - Actuellement, 1 par tranche de 10% ou fraction de 10%
 - Pour 2008, représentation proportionnelle arrondie à la valeur <
- Élit en son sein au scrutin secret :
 - 1 président adjoint
 - 4 vices présidents
 - 1 secrétaire général + 1 secrétaire général adjoint
 - 1 trésorier général + 1 trésorier général adjoint
 - Ceux-ci constituent avec le Président, le « bureau » (10 membres) qui respecte les exigences relatives à la représentation des féminines



COMITE DIRECTEUR NATIONAL ou CDN (3) : Les élections

- Renouvellement en bloc tous les 4 ans
- Lors d'une AGN dite « élective »
- Élection au scrutin de liste majoritaire à un tour
- Listes de 22 noms dont 1 tête de liste (futur président) et 3 remplaçants
- Modalités de vote (3):
 - Présence physique du représentant
 - Mandats (limités à 10 par délégués)
 - Correspondance électronique (uniquement cette élection)
- Mandat : 4 ans (1 olympiade)
- Nombre de mandats de Président limités à 2 pour une même personne.



ASSEMBLEE GENERALE (1)

- Représente le pouvoir législatif
- Composée :
 - Des présidents des clubs affiliés à la FFESSM
 - Des représentants des SCA
- Nombre de voix proportionnel au nombre de licences privilégiant la représentation des petits clubs:
 - 11 à 20 : 1 voix
 - 21 à 50 : 2 voix
 - 51 à 500 : 1 voix supplémentaire par tranche de 50 ou fraction de 50
 - >500 : 1 voix supplémentaire par tranche de 100 ou fraction de 100
 - Ces proportions s'appliquent aux SCA dans la limite de 10% du nombre total des voix



ASSEMBLEE GENERALE (2)

- Principaux rôles

- Définir, contrôler et orienter la politique de la fédération
- Approbation des différents bilans et rapports (rapport moral du Président, rapport financier, rapport du secrétaire, rapport des différentes commissions, ...)
- Détermination du coût de la licence
- Modifications des statuts (AGE)
- Élection du CDN,...

- Réunions : Minimum 1 fois/an



DECENTRALISATION FEDERALE les Organisme Déconcentrés

- Les O.D. constituent une décentralisation géographique
- On distingue :
 - Des Comités Interrégionaux (CIR) regroupant les clubs ressortissants de plusieurs académies
 - Des Comités régionaux (CR) regroupant les clubs ressortissants d'une académie
 - Des ligues regroupant les clubs ressortissants d'une académie au sein d'un CIR
 - Des comités départementaux (CODEP) regroupant les clubs ressortissants d'un département
- Statutairement, il est prévu pour ces comités le même fonctionnement global que celui qui existe au niveau national

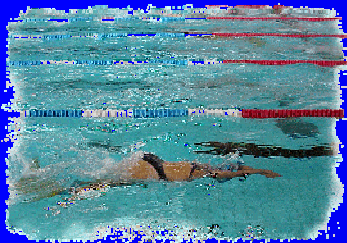


DECENTRALISATION FEDERALE LES COMITES

COMITÉS (INTER) RÉGIONAUX	2006	2007
Atlantique Sud	9 757	9 875
Bretagne, Pays de la Loire	14 585	14 528
Centre	4 000	4 006
Corse	4 719	4 374
Côte d'Azur	12 148	12 034
Est	12 023	12 049
Ile de France	31 145	31 348
Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées	12 252	12 098
Nord-Pas-de-Calais	4 783	4 932
Normandie	5 760	5 984
Provence	11 450	11 354
Rhône-Alpes / Bourgogne-Auvergne	16 058	16 208
Sous-Total :	138 680	138 790
OUTRE-MER		
Guadeloupe	2 016	2 088
Martinique	1 501	1 513
Nouvelle-Calédonie	881	877
Polynésie Française	1 599	1 470
La Réunion	1 941	1 797
Sous-Total :	7 938	7 745
DIVERS CLUBS (St Pierre et Miquelon, Mayotte, Clubs européens, Armées, Berlin, Iles Wallis et Futuna)	939	1105
Licences gratuites	13	11
TOTAL GÉNÉRAL	148 509	148 756



DECENTRALISATION FEDERALE LES COMMISSIONS



**14 commissions
d'activité**



Plongée en scaphandre (technique)

Plongée libre (randonnée et apnée) *

Plongée souterraine

Nage avec palmes *

Hockey subaquatique *

Nage en eau vive *

Pêche sous-marine *

Tir sur cible subaquatique *

Orientation subaquatique *

Environnement et biologie subaquatiques

Audiovisuelle (photo et vidéo) *

Archéologie subaquatique

Médicale et de prévention

Juridique

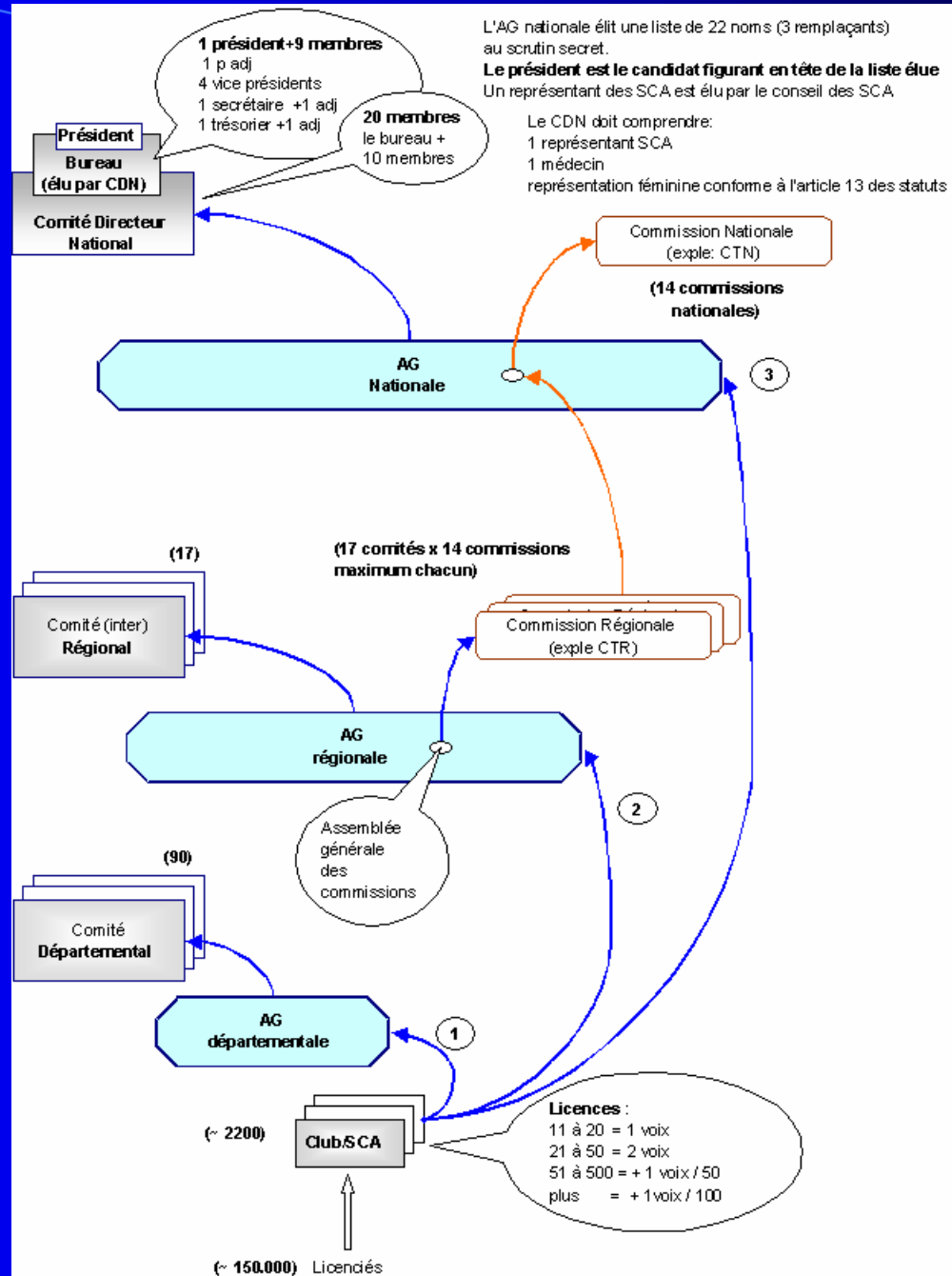
* Commissions
organisant des
compétitions

et des activités transversales

plongée et activités pour les jeunes

Plongée et activités pour les handicapés





Le Processus électif



AUTRES ORGANES DE LA FFESSM

- Les bureaux
 - Bureau des juges et arbitres
 - Bureau de surveillance des opérations électorales
 - Bureau des manifestations
- Les conseils
 - Conseil des SCA
 - Conseil des sages
 - Conseil des organismes déconcentrés
- Les collèges
 - Collèges des IFR
 - Collège des IFN
- Le médecin fédéral national

Les Interlocuteurs institutionnels

